



Action de formation — Module 01 : Responsabilités des constructeurs

Fiche-programme éditée le 2 août 2026. Réception, garanties légales, décennale, désordres, tiers et voisinage.

Objectifs opérationnels

À l'issue de la formation, l'apprenant est capable de : qualifier un désordre et le rattacher au bon régime (GPA, biennale, décennale, droit commun, délictuel) ; identifier les débiteurs des garanties légales et leurs assureurs ; sécuriser une réception et ses réserves ; conduire le raisonnement complet d'un dossier (délais, fondements, recours entre coobligés).

Prérequis

Base/Intermédiaire : aucun (pratique ou intérêt professionnel pour le droit de la construction). Avancé/Expert : acquis des niveaux précédents ou pratique confirmée.

Durées de référence (mesurées sur le contenu)

Base 6 h 45 · Intermédiaire 7 h 30 · Avancé 12 h 30 · Expert 13 h 30. Chaque action se décline en 4 cursus (Base, Intermédiaire, Avancé, Expert) ; l'épreuve finale est incluse aux niveaux Avancé et Expert.

Contenu

- Cours 1 — Le système des responsabilités des constructeurs (Panorama : garanties légales, droit commun, délictuel — qui répond de quoi, et quand)
- Cours 2 — La réception (Expresse, tacite, judiciaire ; réserves ; effets — le pivot du système)
- Cours 3 — La garantie de parfait achèvement (Art. 1792-6 : désordres réservés et signalés, mise en œuvre, articulation)
- Cours 4 — La biennale et les éléments d'équipement (Art. 1792-2 et 1792-3 ; dissociable/indissociable ; équipements sur existant (revirement 2024))
- Cours 5 — La décennale : conditions (Ouvrage, gravité, imputabilité ; dommages futurs et évolutifs)
- Cours 6 — La décennale : régime (Présomption, cause étrangère, réparation intégrale, préjudices immatériels)
- Cours 7 — Désordres intermédiaires, droit commun et faute dolosive (Faute prouvée, prescription, dol et dissimulation — au-delà de la forclusion)
- Cours 8 — Les tiers et les troubles de voisinage (Responsabilité délictuelle, voisin occasionnel, art. 1253 C. civ. (loi du 15 avril 2024))
- Cours 9 — Régimes spéciaux et synthèse (VEFA, CCMI, EPERS, sous-traitance — et examen blanc final)

Actualisation des contenus

Chaque trimestre, une ou plusieurs décisions récentes de la Cour de cassation donnent lieu à un QCM, un cas pratique à embranchements et un podcast, mis en ligne dans le mois qui suit la fin du trimestre. Ces contenus sont SUPPLÉMENTAIRES : ils n'entrent pas dans les durées de référence ci-dessus, ne modifient pas les neuf cours du module et ne conditionnent pas la délivrance du certificat. Chaque ajout est consigné et daté, avec la décision qui l'a motivé, sur la page publique masterconstruction.online/mises-a-jour.

Cadre commun

- Organisme : Karila, Société d'avocats — NDA 11 75 58555 75.

- Formateur : Laurent Karila, avocat, chargé d'enseignement à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Public : avocats et collaborateurs, juristes d'entreprise, équipes sinistres et juridiques (assureurs, constructeurs), promoteurs, courtiers, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, étudiants en droit.
- Modalité : formation 100 % à distance, asynchrone, sur la plateforme masterconstruction.online — accessible 24/7 pendant la durée d'accès (12 mois pour un achat de module ; durée de l'abonnement pour l'Intégral). Délai d'accès : immédiat après souscription.
- Méthodes mobilisées : fiches de cours structurées (frises chronologiques, schémas animés, podcasts), flashcards, arrêt de principe décortiqué par cours, QCM à seuil de validation, cas pratiques à embranchements, épreuve finale rédactionnelle.
- Modalités d'évaluation : QCM (seuil de validation par cursus), cas pratiques, épreuve finale de 4 h (barème 20 points) corrigée personnellement par le formateur.
- Sanction : certificat nominatif par module, vérifiable en ligne par code unique, dans les quatre cursus. Aux cursus Base et Intermédiaire, il atteste le parcours suivi et les évaluations automatisées réussies au seuil du cursus ; aux cursus Avancé et Expert, il atteste en outre l'épreuve finale rédigée et corrigée par le formateur. Cette portée est écrite sur le certificat lui-même et sur sa page de vérification publique. Le certificat ne constitue ni un diplôme ni une certification enregistrée. Une attestation de réalisation et le relevé des évaluations sont délivrés dans tous les cas.
- Assiduité : temps de connexion et activités tracés (relevé individuel horodaté par activité), attestation de suivi délivrable.
- Accessibilité handicap : référent Laurent Karila (contact@masterconstruction.online) ; adaptation des parcours (asynchrone, temps aménagé, podcasts, fiches compatibles lecteurs d'écran) ; orientation Agefiph/RHF si besoin.
- Tarifs : 240 € HT le module (accès 12 mois) ; 690 € HT/an l'accès intégral ; 149 € HT/an étudiants sur justificatif ; équipes par apprenant, dégressif. Détail : masterconstruction.online/tarifs. Contact : contact@masterconstruction.online.



Délivrée par



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION